



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)
Numéro de reference:	HPI20230713- BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION
No. HPI20230713-BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un Consultant-local expert en travail communautaire pour concevoir des directives de résolution de conflits pour les communautés locales dans chaque bassin versant (basées sur les spécificités de chaque bassin versant) (20 jours)
--

Date de publication de la Demande de Proposition :	6 mai 2024
Durée du contrat:	20 jours
Date limite de soumission des questions :	17 mai avant 2h00pm
Date limite de soumission des propositions :	4 juin 2024 avant 2h00pm
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I- Détails du projet
- II- Contexte
- III- Objectif de la consultation
- IV- Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques
- V- Résultats attendus
- VI- Méthodologie
- VII- Coordination & appui
- VIII- Qualifications requises
- IX- Procédure de sélection et durée de la prestation
- X- Livrables, calendrier et conditions de paiement
- XI- Duree de la prestation
- XII- Documents de candidature
- XIII- Normes & politiques de l'organisation

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Le pays connu comme un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Les zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; ces zones sont à la base des moyens de subsistance des communautés de petits agriculteurs. Cependant, les problèmes i) d'instabilité politique et de pauvreté, de système public affaibli et dépendant de l'aide, et d'opportunités économiques (compte tenu des manques de financement, d'incitations et d'accès au crédit) et la prospérité partagée limitées ont ii) fait que les biens et services fournis par ces écosystèmes sont surexploités, d'où la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Les pertes de

biodiversités et la réduction des biens et services écosystémiques entraînent la dégradation des conditions de vie ; la chute des rendements agricoles et l'augmentation de la vulnérabilité de la population aux risques d'inondations et de glissements de terrain. À son tour, cette population non soutenue par l'action gouvernementale recourt à des pratiques non-durables comme le braconnage et l'extraction de bois comme stratégie de survie, ce qui dégrade encore plus les écosystèmes.

Le changement de paradigme pour « passer de l'accord à l'action » est confronté non seulement au faible niveau d'investissement et de complémentarité dans le partenariat public privé mais aussi à la mauvaise gouvernance caractéristique des programmes. La désorganisation de structure sociale dans la mise en œuvre des programmes de développement est le résultat d'une mauvaise stratégie de mise en œuvre en dehors de disposition appropriée et de la gestion de conflits. La création de richesses par la mobilisation additionnelle de ressources financières, l'extension et la diversification de l'investissement provoquent des changements dans l'organisation sociale. La gestion des conflits exige une stratégie ajustée à la multidimensionnalité des besoins et usagers, à la multisectorialité des acteurs du projet et à la multi dimensions des résultats et indicateurs.

L'état haïtien par la signature de la convention Internationale de 1992 sur la biodiversité devrait ainsi créer les conditions pour s'aligner aux objectifs de développement durables. La mise en œuvre de nouvelles lois et de nouvelles stratégies politiques implique des perturbations conjoncturelles et structurelles traduisant des oppositions ou conflits par rapport au changement. L'identification des différents niveaux de conflit aide à choisir une démarche cohérente et efficace.

Heifer Project international désire recruter un consultant en gestion de conflit pour aider à la gestion intégrée des ressources écosystème et favoriser la participation totale des acteurs et usagers dans toutes les activités et améliorer la disponibilité des services écosystémiques.

L'amélioration des services écosystémiques impactera, à travers les actions du projet, les conditions de vies de 321,832 familles résidant des communes de Les Cayes, Maniche, Camp Perrin, Saint Louis, Baradères et Coteaux dans le département du Sud et des Nippes.

III. But et Objectif de la consultation

Faire de la gestion des conflits entre usagers des ressources naturelles un outil d'aide à la décision pour faciliter l'application des nouveaux cadres de gestion et des plans de restauration de terres.

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Aider à concevoir des processus intégrant de multiples parties prenantes afin de régler les conflits d'utilisation des terres et des ressources naturelles ;
- Identifier les principales sources de conflits dans l'usage des ressources écosystémiques et la restauration des services ;

- Identifier les besoins des groupes ayant la potentialité de nuire et alimenter les conflits ;
- Faire le lien entre l'influence sociale des acteurs usagers des services écosystémiques dans la résolution des conflits communautaire ;
- Analyser la portée, l'ampleur et l'intensité des conflits liés aux services écosystémiques ;
- Donner un modèle de prévention des conflits par la responsabilisation des femme ;
- Aider à la diffusion de lois limitant l'extension des conflits pour l'exploitation des ressources.

V. Resultats attendus

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Un processus avec de multiples parties prenantes pour faciliter une bonne harmonie de la coordination des lois en vigueur devant régler les conflits d'usage des ressources naturelles selon le consensus ou la priorisation des divers acteurs ;
- Documentation des scénarios de conflit pour le suivi et apprentissage afin que les manières apprises soient directement appliquées aux cas signalés par les participants ;
- Contribution à l'évolution de la responsabilisation de femmes dans la restauration ;
- Renforcement du document de capitalisation de la mise en œuvre du projet

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie consolidera plusieurs des 5 stratégies de gestion de conflits (prévention, médiation, jugement, négociation, l'arbitrage et la coercition) pour la résolution des conflits. Il privilégiera les méthodes adaptées suivant les ressources naturelles à préserver

VII. Coordination et appui

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualification requise

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- ✓ Maitrise en sociologie, administration juridique des ressources naturelles, négociations ;
- ✓ Avoir au moins 5 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans la mobilisation communautaire et l'intégration participative des parties prenantes ;
- ✓ Capacités démontrées en gestion de conflits d'usage des ressources naturelles ;
- ✓ Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;

- ✓ Une expérience avec les conventions et les lois nationales sur l'exploitation des ressources ;
- ✓ Avoir travaillé sur les domaines de la GIRE, des aires protégées et des écosystèmes ;
- ✓ Maîtrise du cadre institutionnel haïtien, connaissance de traités sur les ressources naturelles ;
- ✓ Expérience en renforcement de capacités et facilitation de forum ouvert ;
- ✓ Avoir une excellente maîtrise de la langue française et créole haïtien (écrit, parlé et lu).

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 1 mois, à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en quatre versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, avec la méthodologie et les procédures, les différentes phases et les acteurs clés à rencontrer	Une semaine après la rencontre le contractant	20 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Inventaire des conflits liés aux situations et les usages multiples des ressources écosystémiques dans les sites du projet	A définir pendant la rencontre d'orientation	30 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Carte d'influence des potentiels acteurs sources de conflits et répartition des risques de blocage	A définir pendant la rencontre d'orientation	

Document de capitalisation des manières de résolution des conflits adaptés aux différents cas	A définir pendant la rencontre d'orientation	20 % du montant du contrat après le rapport préliminaire
Rapport final	Dans un délai de 4 jours après les commentaires	30 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Durée de la prestation

Cette consultation est prévue pour 1 mois (20 jours de travail facturable).

XII. Documents de candidature

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(3es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière en dollars US
4. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XIII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI